

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 5

Artikel: Kursaal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205721>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BON A SAVOIR

Nous ne connaissons au sexe, dit faible, qu'un seul despotisme, le despotisme charmeur de ses beaux yeux, de son sourire, de tous ses attraits, enfin ; et l'homme s'y est toujours soumis avec docilité, avec bonheur même. Jamais encore, depuis que le monde est monde — et il y a longtemps de ça — l'idée ne lui est venue de s'en affranchir, bien au contraire.

Voilà qu'il nous faut en déchanter. En fait de despotisme, — l'autre, le brutal, l'égoïste — le sexe faible n'a rien à envier au fort, que l'on accuse d'avoir la main lourde ; il pourrait même lui en remontrer. Et ce n'est pas un homme, dont le témoignage serait suspect, qui l'a dit ; c'est une femme. Voici :

Une couturière de Montreux — vous l'avez lu dans tous nos journaux — a été condamnée à 50 fr. d'amende pour avoir fait travailler ses ouvrières-apprenties un samedi après 5 h. du soir. C'est la loi.

Or, cette couturière ou une autre, nous ne savons, à propos de la condamnation ci-dessus, est allée se plaindre à un journaliste. Après lui avoir exposé ses doléances sur les prétendues injustices ou inconvénients de la loi, la plaignante a ajouté ceci :

« Il faut connaître les exigences du sexe auquel j'appartiens — sans en tirer vanité d'ailleurs — pour comprendre combien il est difficile de poser aiguilles et ciseaux au coup de 5 heures le samedi. Vous devez savoir que les dames, lorsqu'elles se font faire une robe, n'ont toujours rien à se mettre ; elles la veulent tout de suite, avant même qu'elle soit commandée. Et puis il y a une soirée, un bal, que sais-je encore qui motive sinon excuse leur impatience. En résumé, le beau sexe est le plus difficile à contenter, le plus exigeant et, disons-le, le plus despotique en ces sortes de choses. J'en parle savamment ».

Eh bien, voilà qui est franc, clair et net. Et ce n'est pas nous, ces affreux hommes ! qui l'avons fait dire à la bonne couturière.

Il n'est pas mauvais d'être renseigné de façon impartiale — cette fois, on ne saurait le contester — au moment où les dames revendiquent le partage des attributions jusqu'ici dévolues au sexe fort. Entre femme et homme, on sait ce que « partage » veut dire : c'est la galanterie qui fixe les parts. « Après vous, madame, ...s'il en reste ».

Car la restriction qu'a cru devoir faire la couturière, en disant : « en ces sortes de choses », ne signifie pas grand chose et ne nous rassure point. Quand une fois on tient le sceptre du despotisme, on le tient ferme et on en use. Les hommes s'en apercevront bien lorsqu'ils auront laissé leurs compagnes s'en emparer tout à fait ; et ils n'auront pas, hélas, pour se défendre, les moyens séducteurs que la nature a si largement prodigués à la femme et qui, en dépit de toutes les apparences, lui ont assuré de tout temps et partout la suprématie et la première place, qu'elles en disent.

Après ça, qu'on ne vienne pourtant pas prétendre, comme on l'a fait déjà, que le *Conteur* est antiféministe. Il proteste énergiquement.

NOS BONNES GENS

Une de nos lectrices veut bien nous communiquer la lettre suivante, reçue en réponse à un avis qu'elle avait fait insérer dans les journaux.

Madame,

Je vois que par la voix des journaux vous réclamez une nourrice sèche pour votre petit garçon de 4 mois. Je ne tiens pas à quitter le pays mais si vous voulez, moyennant bon gage, je pourrai prendre votre enfant à nourrir et à élever chez moi.

... , janvier 1909.

J'habite toute seule, près de l'église, et je n'ai d'autres occupations qu'à tricoter et à prier Dieu. L'été passé j'ai eu des enfants à soigner et ils se sont toujours bien trouvés et pour le corps et pour l'âme.

Par conséquent, si vous voulez, donnez-moi le prix de l'enfant par mois avec les conditions que vous exigez et si nous pouvons nous entendre, je vous répondrai pour l'affirmative ou pour la négative.

Mais plus l'offre sera favorable, plus aussi l'attachement à votre enfant sera grand. Dans tous les cas soyez assurée de ma franchise.

J'ai donné pour garent, Monsieur le Curé, qui reste à côté de moi.

En attendant le plaisir de vous lire, agréez, Madame, etc.

Rien de plus simple.

« Le *Conteur*, qui nous conte tant de joyeuses anecdotes, qui évoque avec une pieuse constance les souvenirs glorieux ou plaisants de notre histoire, qui est si fidèle au culte de nos traditions vaudoises, de nos chansons et de notre bon vieux patois, qui nous donne des recettes de cuisine, bonheur ou désespoir de m... qui nous pose, enfin, des problèmes ou des questions auxquels je ne sais jamais répondre et dont il nous fait attendre parfois trop longtemps la solution, ne pourrait-il encore dire à ses lecteurs comment il faut s'y prendre pour calculer la date des fêtes mobiles du calendrier ? »

C'est un de nos plus anciens et fidèles abonnés qui nous écrit cela. Nous nous empressons de satisfaire son désir.

*

Pâques. — Pour calculer l'époque de la fête de Pâques, divisez séparément par dix-neuf, par quatre et par sept le numéro d'ordre de l'année considérée, et appelez respectivement premier reste, second reste, troisième reste les restes de ces trois opérations. Ajoutez au nombre 24 dix-neuf fois le premier reste ; divisez le résultat par trente, et appelez quatrième reste le reste de cette division. Ajoutez au nombre 5 deux fois le second reste, quatre fois le troisième et six fois le quatrième ; divisez le résultat par sept, et appelez cinquième reste le reste de cette division. Cela fait, ajoutez le quatrième et cinquième restes, et vous aurez le nombre de jours qu'il faut compter après le 22 mars pour arriver au dimanche de Pâques. — Toutefois, si la date ainsi trouvée est le 26 avril, il faut retrancher sept jours.

On voit par là que Pâques arrive au plus tôt le 22 mars et au plus tard le 25 avril.

De la date du dimanche de Pâques résultent les dates des autres fêtes mobiles, en vertu des règles suivantes : le *Septuagésime* est le neuvième dimanche avant Pâques, le *Mercredi des Cendres* est le quarante-sixième jour avant Pâques, la *Pentecôte* est le septième dimanche après Pâques, enfin le jeudi de l'Ascension et le jeudi de la Fête-Dieu sont l'un le trente-neuvième jour, l'autre le soixantième jour après Pâques. — Quant aux dimanches de l'Avent, ce sont les quatre dimanches qui précèdent Noël ; or Noël est une fête fixe qui a toujours lieu le 25 décembre ; donc, connaissant la date du dimanche de Pâques, rien de plus aisé que de découvrir le jour de la semaine qui répond au 25 décembre et par suite les dates de quatre dimanches précédents.

Et voilà !

Attestations.

Encore une communication obligeante d'un de nos aimables lecteurs. Nous taisons les noms et respectons l'orthographe.

... , 4 octobre 1874.

« Je soussigné déclare que le soldat X., sergent, m'avait remis un pantalon militaire pour réparations diverses, et que le dit pantalon c'est trouvé avoir été incendié, qui a en partie détruits mon mobilier et bâtiment le 5 juin dernier.

(Signature).

*

... , 5 octobre 1874.

« Le soussigné, syndic de la commune de ... déclare que la maison habitée par le tailleur ... a été si non incendiée du moins complètement détruite par l'incendie de la maison attenante qui était beaucoup plus élevée, incendie qui a eu lieu le 5 juin dernier.

(Signature).

Pince-maille. — Un monsieur d'une avarice proverbiale était assis le jour de l'an près de la cheminée d'un café, absorbé dans la lecture d'un journal.

Au fond de la salle, quelques amis, en joyeuse humeur.

A tout instant — c'est naturel en pareil jour — de petits mendiants entraient et faisaient le tour des tables.

Les joyeux compagnons du fond de la salle se faisaient un malin plaisir d'envoyer tous ces petits quémandeurs auprès du monsieur au journal.

Harcelé, troublé dans sa lecture, le monsieur se retourne vers l'un de ces mendiants : « Eh bien, plus tu me demanderas, plus je ne te donnerai rien ! Es-tu content, à présent ? »

Qui est le maître ?

Un vieux célibataire, gourmet, comme ils le sont tous, se plaignait sans cesse de la mauvaise qualité de la volaille ou du gibier que lui servait sa cuisinière et qu'elle lui faisait payer très cher.

Un beau matin, il prend la détermination d'aller lui-même chez le marchand de comestibles. Il achète un beau poulet, bien dodu.

La cuisinière prend le poulet et ne dit rien. Sitôt son maître parti, elle s'en va le revendre et le remplace par un autre poulet maigre et coriace, qu'elle apprête et sert à son maître.

Au souper, en présence de la pièce à conviction, le vieux gourmet dut, à sa confusion, avouer qu'il ne s'y connaissait pas du tout en volaille. Il s'excusa de son malheureux essai auprès de sa cuisinière et la pria de vouloir bien reprendre l'anse du panier.

— Je veux bien, fit la cuisinière, mais je ne suis pas fâchée que Monsieur ait vu lui-même ce qui en est. Les maîtres croient toujours...

Et, triomphante, le cordon bleu retourna à ses casseroles.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

— Gage que nous recevrons moins de réponses justes, à cette énigme, que nous n'en avons reçu pour la question des prunes. Cherchez, aimables lectrices, et vous aussi, chers lecteurs. C'est donc une énigme :

Je donne en dix à deviner

Au plus expert en ce manège,

Un champ qu'on ne peut moissonner,

Que lorsqu'il est couvert de neige.

PRIME : Un agenda de poche.

Théâtre. — Voici les spectacles de la semaine : Demain dimanche, un drame tout nouveau : mardi, la dernière d'un grand succès ; jeudi, une première qui a fait courir tout Paris.

Dimanche 31 janvier. En matinée, *Sherlock Holmes*. En soirée, *La Bête féroce*, drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Jules Mary et Emile Rochard.

Mardi 2 février, irrévocablement dernière représentation de *Sherlock Holmes*.

Jeudi 4 février, pour la première fois à Lausanne, *Israël*, pièce en 3 actes, de M. Henry Bernstein.

Kursaal. — Une date à retenir ! Pour le cinq février, la « Revue ». Le titre : *Zep... plein tous les soirs !*... ; 3 actes, 6 tableaux ; 30 artistes, parmi lesquels : MM. Gosset, de la Scala de Paris ; Garçon, Ridon, Fiers ; Mesdames B. Hod ; Darlay, Landoza ; les huit Miror's, les danseuses chanteuses anglaises de la revue de l'an dernier. Cent-vingt costumes neufs, 6 décors nouveaux. Comme chaque année, matinées le dimanche.

En attendant, la dernière troupe d'attractions avant la revue est superbe. En matinée, même programme que le soir.

Harmonie lausannoise. — Une de nos meilleures et de nos plus sympathiques sociétés, l'*Harmonie lausannoise*, célébrera ce soir, au Casino-Théâtre, sa XXII^e soirée annuelle. Programme des plus attrayants et des plus variés. 1^{re} partie : concert, sous la direction de M. Merten ; 2^{me} partie, une comédie tirée d'une nouvelle de Tvein, l'humoriste sans pareil : *Le Cultivateur de Chicago*, interprétée par la section artistique sous la direction de M. Chamot. Pour finir, bal.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.